



2018

Rapport d'activité



Sommaire

Territoire et délégués 	page 3
Rétrospective 2018 	page 4
3 questions à Paul Minssieux 	page 6
Entretien et restauration des berges 	page 8
Préservation de la ressource 	page 10
Lutte contre les inondations 	page 12
Education et communication 	page 14
Finances 	page 16
Contrat de rivière du Garon 	page 20
Annexes 	page 22

Les délégués titulaires et suppléants 2019

Collège compétence hors GEMAPI*

Beauvallon

Gérard FAURAT
André MONTET
Guy HERVIER
Françoise TRIBOLLET

Brignais

Paul MINSSIEUX (Président)
Martine RIBEYRE

Brindas

Christian KEZEL
Alain FABRE

Chabanière

Maurice OLAGNIER
Pierre GONON
Christophe IMBERT
Marc LAURENT
Pierre VERGUIN
Jean GRENIER

Chaponost

Alexandre MARTIN
Françoise DUMAS

Charly

Paul ROCHEFORT
Maurice GUERRIERI

Chaussan

Daniel CHAVASSIEUX
Corinne CAILLET

Givors

Brigitte D'ANIELLO ROSA
Jean-François GAGNEUR

Grigny

Magali LANGLOIS
Xavier ODO

Messimy

Catherine Di FOLCO
Anne CAMBON CHANCROGNE

Millery

Françoise GAUQUELIN
Christian REURE

Montagny

Jean-Louis GERGAUD (4^{ème} Vice-Président)
Marie-Christine LASSALLE

Mornant

Loïc BIOT (5^{ème} Vice-Président)
Yves PAPIILLON

Orliénas

Danièle BLONDEAU
Jacques SAMAT

Rontalon

Christian FROMONT (1^{er} Vice-Président)
Christèle CROZIER

S^t-Genis-Laval

Michel MONNET
Bernard GUEDON

S^t-Laurent-d'Agny

Vincent PASQUIER
Michèle BRUN

Soucieu-en-Jarrest

Gérard GRANGE
Béatrice BOUTEMY

Taluyers

Charles JULLIAN (3^{ème} Vice-Président)
David SEGURA

Thurins

Jérôme LACOSTE-DEBRAY
Roger VIVERT

Vourles

Pascale BONNIER
Catherine STARON

Yzeron

Fabrice FOURDIN
Christian RULLIAT

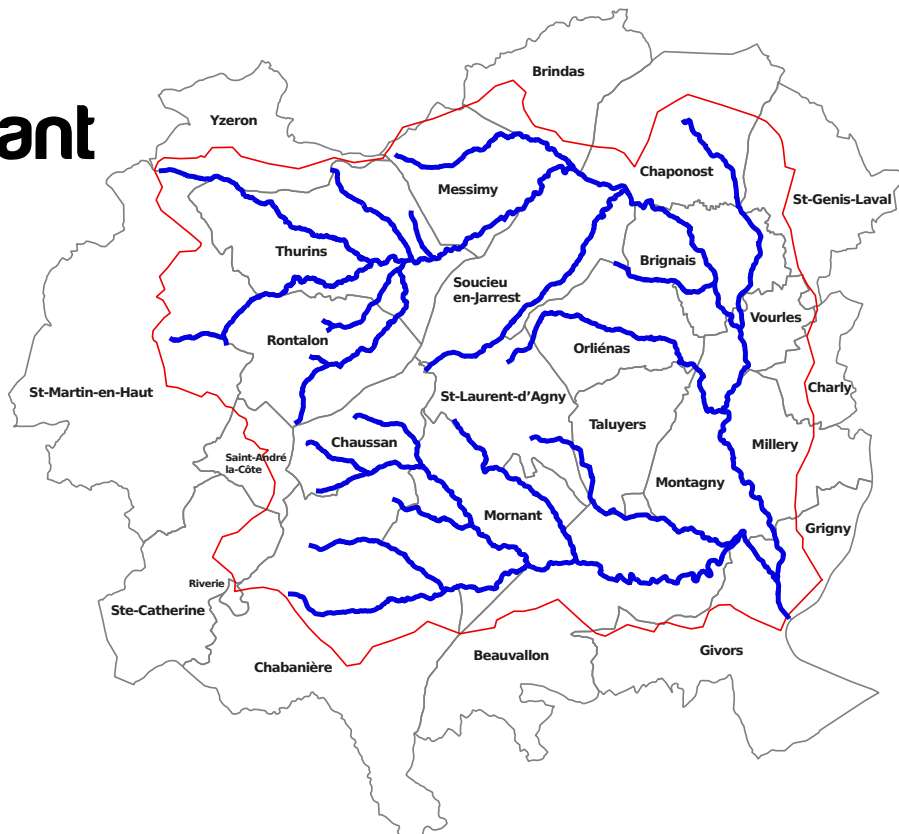
Communauté de communes des Monts du Lyonnais

Michel BONNARD
Lucien DERFEUILLE

Le bassin versant du **Garon**

- 206 km²
- 130 km de rivière
- 24 communes
- 67 318 habitants au 1^{er} janvier 2018
- 1 nappe phréatique (25 millions de m³)

— réseau hydrographique
— limite du bassin versant



Collège GEMAPI*

Communauté de communes des Monts du Lyonnais

Michel BONNARD

Lucien DERFEUILLE

Communauté de communes du Pays Mornantais

Christian FROMONT (1^{er} Vice-Président)

Gérard GRANGE

Charles JULLIAN (3^{ème} Vice-Président)

Loïc BIOT (5^{ème} Vice-Président)

Françoise TRIBOLLET

Pierre VERGUIN

Communauté de communes de la Vallée du Garon

Paul MINSSIEUX (Président)

Françoise GAUQUELIN

Jean-Louis GERGAUD (4^{ème} Vice-Président)

Josiane MOMBRUN

Serge FAGES

Jean-François PERRAUD

Communauté de communes des Vallons du Lyonnais

Bernard SERVANIN (2^{ème} Vice-Président)

Alain BADOIL

Christian KEZEL

Roger VIVERT

Métropole de Lyon

Jean-Paul COLIN

Xavier ODO

Roland BERNARD

Pierre DIAMANTIDIS



* Depuis le 1^{er} janvier 2018, la loi a instauré une nouvelle compétence sur la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI). La GEMAPI est exercée par les communautés de communes et la Métropole de Lyon. Cette compétence étant déjà exercée par le SMAGGA avant la promulgation de la loi, les communautés de communes et la Métropole de Lyon se sont substituées aux communes au sein du SMAGGA pour piloter l'exercice de cette compétence.

Rétrospective



Pollutions

Garon / 05 février à Brignais

Deux rejets distincts d'eau gris/bleu foncé avec de fortes traces d'hydrocarbures ont été constatés en amont du Pont Vieux et en aval du pont du boulevard Lassagne. L'origine des pollutions provenait d'un lavage de voirie à grandes eaux après la fin de travaux d'assainissement. La pollution présente sur la chaussée s'est retrouvée au milieu naturel en ruisselant jusqu'à un avaloir d'eaux pluviales relié au Garon. Le SYSEG, syndicat en charge de la gestion de l'assainissement et des eaux pluviales sur la commune, a été informé de ce rejet. Aucune mortalité piscicole n'a été observée compte tenu du bon débit du cours d'eau à cette période, ce qui a permis de diluer les flux polluants.

Affluent Garon / 23 mars à Montagny

Un habitant de la commune a informé le SMAGGA de la présence de mousse et de dépôts terreux provoquant de la turbidité sur la Combe Giraud, un petit affluent du Garon dépourvu de faune piscicole. L'enquête n'a pas permis de définir clairement la source de cette pollution, vraisemblablement accidentelle, qui semblait toutefois provenir de la zone d'activité de la Ronze sur la commune de Taluyers. Un diagnostic du réseau d'eaux pluviales et une meilleure connaissance des entreprises permettraient d'approfondir les investigations.

Furon / 9 et 11 mai à Soucieu-en-Jarrest

Par deux fois, une pollution de couleur blanchâtre - vraisemblablement de la peinture - est identifiée par une habitante sur le Furon sur le secteur du chemin de la Chauchière. Les investigations du SIAHVG, syndicat en charge de la gestion de l'assainissement et des eaux pluviales sur la commune, et de la société SUEZ n'ont pas permis de remonter à la source de cette pollution, les branchements des habitations étant conformes et la grille d'eaux pluviales marquées par des traces de peinture étant raccordée au réseau d'eaux usées.

Janvier

- Distribution du SMAGGAzine n°32 •

Février

- Arrêté préfectoral instaurant les nouveaux statuts et la nouvelle gouvernance du SMAGGA dans le cadre de la mise en place de la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) •

Mars

- Organisation d'une matinée technique à Mornant à destination des élus et agents des communes sur le thème des économies d'eau • Mise en ligne du court métrage « Ça n'arrive pas qu'aux autres » sur le thème de la crue de décembre 2003 tourné par l'IRMA •

Avril

- Dans le cadre du projet « Bio et eau », organisation d'une journée technique pour les arboriculteurs sur le thème de la gestion de l'éclaircissage et de la pression sanitaire en vergers • Compte tenu du niveau très bas de la nappe phréatique du Garon la Préfecture du Rhône déclenche une alerte sécheresse provoquant des restrictions d'usage auprès des particuliers •

Mai

- Accompagnement du SIDESOL dans le cadre de son projet de distribution de kit d'économies d'eau à ses abonnés •

Juin

- Distribution du SMAGGAzine n°33 • Livraison de matériel de désherbage aux communes • Animations « jardinage sans pesticide » en partenariat avec des associations environnementales lors du marché aux fleurs de Grigny et de l'inauguration des jardins familiaux à Messimy •

Juillet

- Réalisation du packaging du kit d'économie d'eau distribué par le SIDESOL à ses abonnés • Opération d'amélioration de l'habitat piscicole sur le Garon à Brignais (photo page 4) •

Septembre

- Fête de l'eau organisée par le SMAGGA à Messimy • Restitution du diagnostic « eau et pollution » à 4 entreprises • Animation d'un café citoyen sur les pesticides à Messimy •

Octobre

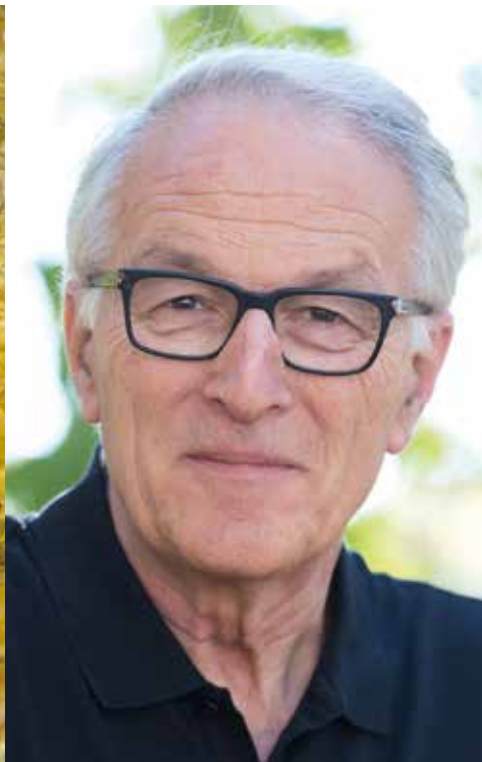
- Distribution du SMAGGAzine hors série n°34 sur les projets d'ouvrages de protection contre les crues • Visite des ouvrages de protection contre les crues réalisés par le syndicat Brèvenne-Turdine • Organisation d'une journée destinée aux arboriculteurs sur la thématique de l'optimisation de la pulvérisation et la limitation des dérives • Effacement des seuils de l'aqueduc Romain du Gier et de la Vallée en Barret sur le Garon •

Novembre

- Lancement de la concertation préalable à la réalisation d'ouvrages de protection contre les crues (8 novembre - 31 décembre) • 1^{ère} réunion publique de concertation à Brignais sur les projets d'ouvrages de protection contre les crues - tenue de 3 ateliers thématiques • Réalisation de 4 diagnostics « eau et pollution » auprès d'entreprises •

Décembre

- Conférence « Les entretiens du Garon » sur le thème des économies d'eau • Réalisation d'un court métrage sur l'intérêt de la haie dans le cadre du projet « Bio et eau » • 2^{nde} réunion publique de concertation à Soucieu-en-Jarrest sur les projets d'ouvrages de protection contre les crues. Fin de la concertation • Organisation d'une journée technique bio et eau sur le thème de l'adaptation au changement climatique •



élu siégeant au collège GEMAPI, puisque ce sont les élus communautaires qui votent désormais.

La création de ces deux collèges permet également aux élus de faciliter le suivi des dossiers puisqu'elle dissocie les actions GEMAPI axées sur le volet lutte contre les inondations et l'entretien et l'aménagement des milieux aquatiques, des actions hors GEMAPI regroupant entre autres les domaines de la qualité de l'eau, de l'animation, de la sensibilisation et de la communication.

Les 3 projets d'ouvrages écrêteurs ont été présentés à la population lors de deux réunions publiques. Comment s'est déroulée cette phase de concertation ?

Paul Minssieux : La phase de concertation fait partie d'un processus démocratique au cours duquel chacun a pu donner son avis sur les projets d'ouvrages écrêteurs de crues, que ce soit sur des registres en versions

3 questions à Paul Minssieux

Président du SMAGGA

La compétence GEMAPI est effective depuis le 1^{er} janvier 2018. Quel constat dressez-vous sur le fonctionnement du syndicat depuis la mise en place de cette compétence ?

Paul Minssieux : L'arrivée de la compétence GEMAPI (*gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations*) a nécessité la création de deux collèges d'élus au sein de notre comité syndical. Chaque collège prend part aux votes du syndicat en fonction de la nature des dossiers : soit ils concernent les compétences du collège GEMAPI, soit celles du collège hors GEMAPI, ou encore les deux collèges pour les affaires communes du syndicat. Cela demande un peu d'organisation au moment des votes, mais chaque délégué est désormais rodé.

La grande nouveauté au sein de notre comité syndical réside dans la représentativité des

papier et numérique ou lors des 2 réunions publiques qui se sont déroulées à Brignais et Soucieu-en-Jarrest en novembre et décembre 2018. Pour s'assurer du bon déroulement de cette procédure, une garante a été nommée officiellement par la Commission Nationale du Débat Public.

Avec 1 928 visiteurs uniques sur la plateforme internet dédiée à la concertation, 335 téléchargements du dossier et 69 contributions, nous pouvons considérer que la participation à cette concertation s'est bien déroulée.

Les foyers impactés par les crues se sont bien évidemment montrés convaincus et impatients. D'autres ont fait entendre leur inquiétude, craignant notamment l'implantation de ce type d'ouvrage dans le site naturel de la Vallée en Barret. Toutes les remarques ont été enregistrées. A nous d'en tenir compte et de les intégrer au projet de la meilleure manière possible compte tenu des objectifs et des

enjeux techniques et financiers.

Pour en savoir plus, les personnes intéressées peuvent toujours consulter notre site internet pour prendre connaissance des bilans réalisés après cette phase de concertation.

Comment sont financées les actions du SMAGGA ?

Paul Minssieux : Avant tout, je souhaite remercier nos partenaires - l'Etat, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département du Rhône - sans qui la réalisation des actions du second Contrat de rivière du Garon qui vient de s'achever n'auraient pu aboutir.

Au delà de ces aides externes, le SMAGGA fait également appel aux adhérents pour financer ses actions : maintenant les communes, les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) et la Métropole de Lyon.

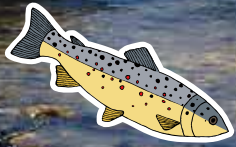
Les participations appelées auprès des 24 communes et de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (qui représente les communes de Saint-Martin-en-Haut et Sainte-Catherine) adhérents au SMAGGA, permettent de financer la réalisation des actions « hors GEMAPI ». Concrètement, cela se traduit par la mise en œuvre d'animations pédagogiques auprès des scolaires, la mise en place d'outils de sensibilisation et de communication, l'exploitation et l'entretien du dispositif de mesures de débits et d'alerte de crue, ou encore la lutte contre les pollutions impactant la ressource en eau et la gestion quantitative de cette ressource.

Enfin, depuis 2018, les participations appelées auprès des communautés de communes et de la Métropole de Lyon permettent quant à elles de réaliser les actions « GEMAPI ». Parmi celles-ci, nous pouvons citer l'entretien et l'aménagement du Garon et de ses affluents, ou encore la protection et la restauration des milieux aquatiques et des zones humides, comme nous le faisons actuellement sur le site des Mouilles - à Millery/Montagny - en assurant la libre circulation des sédiments et de la faune aquatique sur le Garon. Et enfin, n'oublions pas la défense contre les inondations avec les projets d'ouvrages écrêteurs de crue sur le Garon et le Mornantet.

Pendant l'intégralité de la durée du Contrat de rivière - soit entre 2013/2018 - nous nous étions engagés à ne pas modifier la participation globale. Cet engagement a été respecté. ///



Entretien et restauration des berges





4 chantiers école ont été réalisés avec la MFR de Anse. A Montagny, les jeunes en formation ont débroussaillé les parcelles jouxtant le seuil des Mouilles et procédé à de petits abattages pour faciliter l'accès aux engins de chantier.

En appui à la brigade de rivière, une mini pelle intervient pour le débardage de grumes sur le Mornantet à Chassagny lors d'une opération d'entretien de berges.



Entre 2013 et 2017, 13 seuils jugés infranchissables par la faune piscicole et les sédiments ont été supprimés ou aménagés pour être contournés. Les 2 derniers obstacles situés sur le Garon en amont de Brignais à hauteur des vestiges de l'aqueduc Romain du Gier et au cœur de la vallée en Barret (communes de Chaponost et Soucieu-en-Jarrest) ont été effacés en novembre 2018. Cette continuité écologique avec le Rhône sera finalisée en 2019 avec l'aménagement du seuil des Mouilles à Millery et Montagny, dernier ouvrage difficilement franchissable par toutes les espèces piscicoles identifiées sur le Garon. Cette opération permettra ainsi aux sédiments et poissons de circuler librement sur la quasi totalité des 31 km du cours d'eau, soit entre sa confluence avec le Rhône à Givors, jusqu'à ses têtes de bassin.

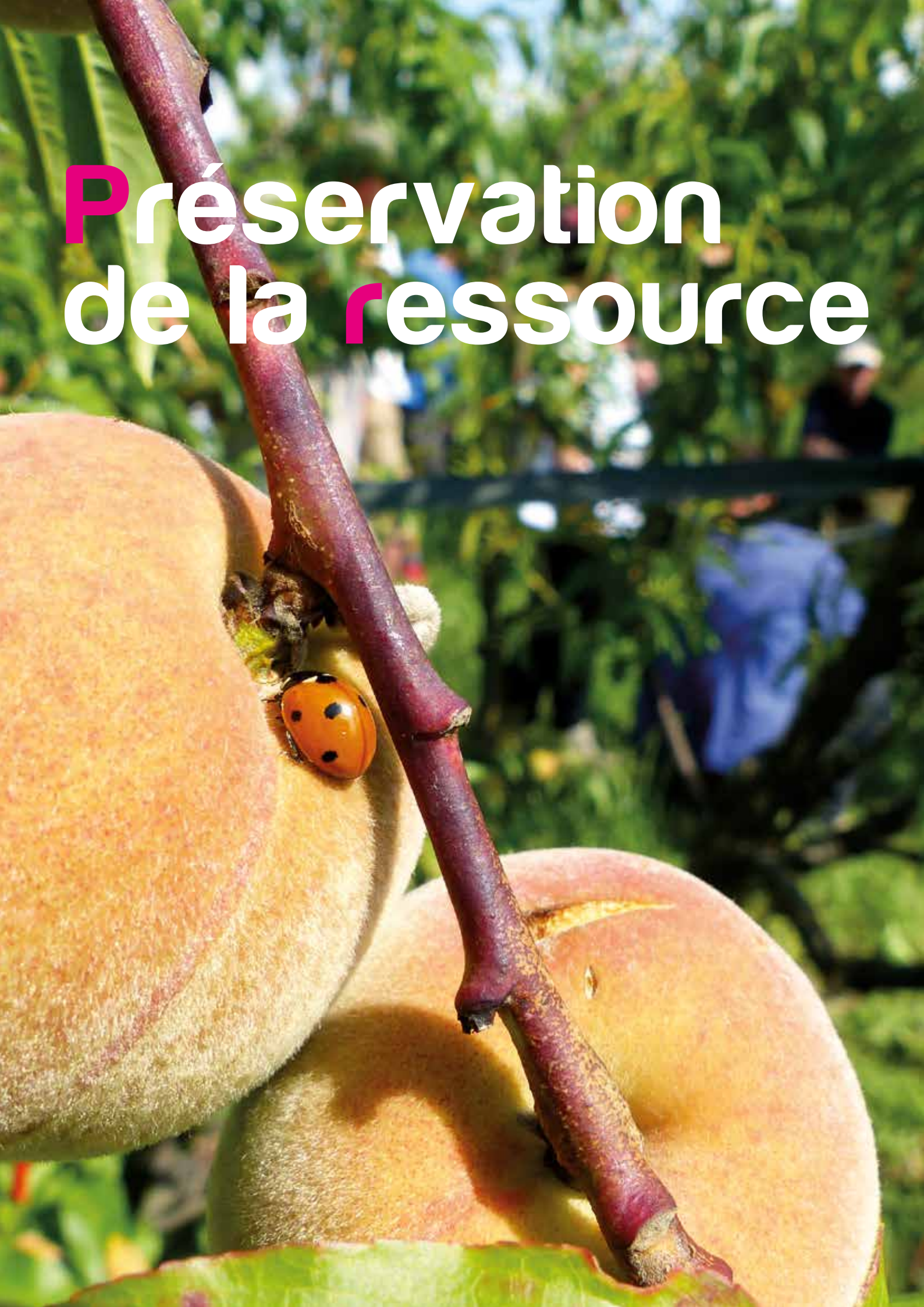
La brigade de rivière est intervenue 136 jours sur les berges des 130 km de rivières du bassin versant, soit environ 10 km de linéaire de cours d'eau entretenus (élagage, abattage, fauche...). En appui à la brigade de rivière, le SMAGGA a fait appel à des entreprises spécialisées pour des travaux nécessitant un savoir faire plus technique tels que le débardage de grumes à l'aide d'un cheval, l'abattage, l'élagage et le débardage mécanique d'arbres sur des sites à risque, la fauche et le débroussaillage de la végétation sur les tranches de travaux de protections contre les crues sur les communes de Brignais, Givors, Grigny et Montagny.

4 chantiers école ont été réalisés avec la MFR (Maison Familiale et Rurale) de Anse : à Montagny pour du débroussaillage et de petits abattages en vue de préparer l'accès au futur chantier d'une rivière de contournement à hauteur du seuil des Mouilles, à Soucieu-en-Jarrest sur le Furon pour la réalisation de petits aménagements pour la diversification de l'habitat piscicole et la réalisation d'une passerelle sur le Furon, dans l'Espace Naturel Sensible de la vallée en Barret pour la réalisation d'un peigne sur le Garon. ///



Le seuil de l'Aqueduc Romain du Gier - avant (petite vignette) et après les travaux - fait partie des 16 sites qui cloisonnaient le Garon entre sa confluence avec le Rhône et le barrage de Thurins.

Préservation de la ressource





Organisation d'une demi-journée technique avec des démonstrations de matériel permettant de limiter les volumes pulvérisés.

Les arboriculteurs bios échangent sur leurs pratiques de protections des vergers lors d'une demi-journée de sensibilisation organisée en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Rhône.

Pour lutter contre les insectes ravageurs dans les vergers, les utilisations de filets ou d'auxiliaires de culture - comme la larve de coccinelles - sont des méthodes ayant fait leurs preuves.



Les premiers kits d'économies d'eau ont été distribués par le SIDESOL à ses abonnés lors de la fête de l'eau organisée par le SMAGGA le 15 septembre.



Pour sensibiliser les agriculteurs à la protection de la qualité de l'eau, le SMAGGA a organisé, en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Rhône et/ou l'association des producteurs bios du Rhône et de la Loire (ARDAB) plusieurs demi-journées techniques sur : les stratégies de protections dans les vergers, l'adaptation des cultures au changement climatique, la limitation de la pulvérisation à l'hectare en verger avec du matériel adapté.

Toujours avec l'ARDAB, le SMAGGA a réalisé une vidéo sur l'intérêt de la haie en agriculture biologique. Celle-ci a été diffusée sur la page Facebook du syndicat où elle a recueilli 1 480 vues et a été partagée 40 fois. La vidéo a également été intégrée à la newsletter « Terre et eau », document envoyé à 180 destinataires (élus et agriculteurs) dans le cadre du projet « Bio et eau » visant à promouvoir les pratiques agricoles respectueuses de la ressource en eau.

Pour limiter le ruissellement sur les surfaces agricoles et enrichir naturellement leur sol, 24 hectares ont été semés avec des CIPAN (cultures

intermédiaires piège à nitrates) dans le cadre d'une opération menée en partenariat avec la Fédération de chasse du Rhône. Cette action a fait l'objet d'une contractualisation avec 4 exploitants.

A l'initiative du SMAGGA, un échange d'expériences entre une quarantaine d'agents des services techniques des communes sur les thèmes des économies d'eau et de l'entretien des espaces publics sans pesticide s'est déroulé à Mornant.

Concernant le grand public, le SMAGGA a accompagné le SIDESOL (collectivité en charge de la distribution de l'eau potable) pour l'habillage d'un kit d'économie d'eau remis à ses abonnés afin de réduire leur consommation d'eau. La première distribution s'est déroulée le 15 septembre à Messimy lors de la Fête de l'eau. Margo et Paco - les deux mascottes présentes sur la boîte cartonnée - ont séduit près de 120 foyers du SIDESOL lors de cet événement avec leurs mousseurs et autres régulateurs de débit à placer sur les pommeaux de douche et les robinets.

Enfin, 4 diagnostics sur les consommations d'eau et sur le risque d'inondation ont été conduits auprès d'entreprises. 4 restitutions de diagnostics menés en 2017 ont également été réalisées. ///

Lutte contre les inondations



Un numéro spécial du SMAGGazine - consacré aux projets d'ouvrage - a été distribué à l'ensemble des foyers du bassin versant.



es trois projets d'ouvrages écrêteurs ont été longuement présentés sur la fin d'année 2018 dans le cadre d'une phase de concertation préalable. Un numéro spécial du SMAGGazine a d'ailleurs été entièrement consacré à cette thématique.

Les temps forts de cette concertation ont été la tenue de deux réunions publiques destinées à informer les habitants sur ces aménagements situés sur le Garon (lieu dit « la Planche » à Messimy et Soucieu-en-Jarrest ainsi que « Vallée en Barret » sur les communes de Brignais, Chaponost et Soucieu-en-Jarrest) et sur le Mornantet (à proximité du quartier des Vernes à Givors sur les communes de Grigny et Montagny). Les deux réunions publiques se sont déroulées à Brignais et à Soucieu-en-Jarrest où elles ont respectivement mobilisé environ 150 et 50 personnes. Pendant ces réunions, une vidéo présentant une projection des ouvrages a été présentée au public afin que chacun puisse matérialiser leur intégration sur les sites pressentis.

Pour compléter ces deux réunions publiques, des ateliers ciblés - portant sur les usages agricoles, les impacts environnementaux, l'intégration paysagère et la mise en valeur des sites - ont été organisés afin de recueillir les remarques et de répondre aux

questions des publics concernés et intéressés.

Pour que chacun puisse donner son avis sur les projets, des registres (en versions papier et numérique) étaient à la disposition du public du 8 novembre au 31 décembre 2018. Françoise Chardigny, garante nommée officiellement par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), était chargée de suivre et de s'assurer du bon déroulement de cette procédure, ainsi que d'effectuer une synthèse des avis. La concertation s'est déroulée jusqu'à fin 2018. Les bilans formulés par la garante et le SMAGGA sont disponibles sur le « www.contratderivieredugaron.fr (page d'accueil, rubrique concertation) ».

Avant l'engagement de cette concertation, afin que les élus puissent mieux visualiser l'implantation sur site de ce type d'ouvrage, le SMAGGA avait organisé la visite d'un aménagement similaire sur la rivière Brèvenne à Saint-Romain-de-Popey. La visite s'était achevée par la reconnaissance de deux des trois sites où le SMAGGA envisage la réalisation des ouvrages.

Une projection du court métrage réalisé par l'IRMA, sur le thème de la crue de décembre 2003, a été organisée au siège du SMAGGA, en présence des personnes ayant apporté leur témoignage et contribué à la réussite de ce documentaire. III

La visite d'un ouvrage situé sur la rivière Turdine à Saint-Romain-De-Popey a permis aux élus de visualiser ce type de projet sur site.

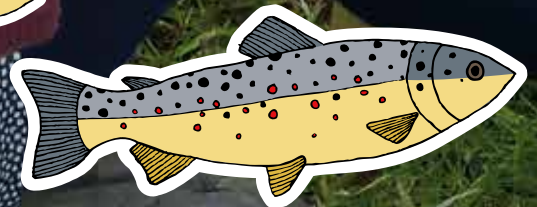
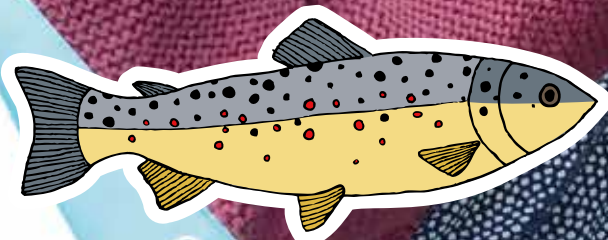
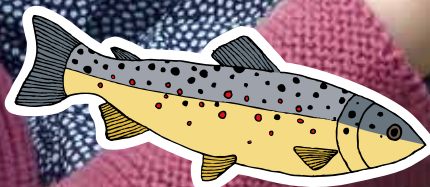
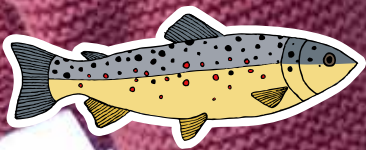
D'un montant estimatif de 15 millions d'euros, les 3 projets d'ouvrage de lutte contre les inondations ne devraient pas voir le jour avant 2023. Ici le photomontage de l'ouvrage situé sur le Garon à Messimy et Soucieu-en-Jarrest.

Plus de 150 personnes ont assisté à la réunion publique organisée par le SMAGGA à Brignais.





Education et communication





Les 4 ateliers de jardinage animés par Terre Vivante ont fait carton plein lors de la fête de l'eau.

Fête de l'eau toujours, plus de 300 personnes ont participé aux activités et animations proposées par la quinzaine de partenaires invités par le SMAGGA.

Plus de 1 300 enfants des écoles primaires du bassin versant du Garon ont bénéficié d'animations sur le thème de l'eau.



Le SMAGGAzine est distribué 2 fois par an à l'ensemble des foyers résidant sur le bassin versant.



55 classes du bassin versant ont bénéficié des animations pédagogiques.



chaque année, le SMAGGA et ses associations partenaires sensibilisent le public scolaire à la préservation de la ressource en eau. En 2017/2018, 55 classes ont participé aux animations proposées par le SMAGGA.

Réparties en 209 demi-journées, elles ont permis à 1315 enfants de CE2, CM1 et CM2 du bassin versant de s'immerger dans des projets liés à la découverte et au respect de l'eau. Les inscriptions auprès du public scolaire ayant rencontré une forte demande, il n'a pas été financièrement possible de proposer des animations similaires aux centres de loisirs comme ce fut le cas en 2017.

Rappelons que ces animations scolaires sont financées par les 23 communes adhérentes au syndicat et la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (pour la commune de Saint-Martin-en-Haut) avec l'aide des subventions accordées par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse (50%) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes (30 %). Le coût d'une demi-journée est de 210 €, le transport restant à la charge de l'école.

L'exposition sur la faune et la flore du bassin versant du Garon, le stand parapluie illustrant le territoire en taille grand format et la maquette du bassin versant ont été empruntés à dix reprises par les mairies, médiathèques, écoles, centre aquatique soit 28 jours de prêt sur l'année.

43 170 visiteurs se sont connectés à notre site internet (www.contratderivieredugaron.fr), soit une progression de 25,6 % par rapport à 2017. Cette forte augmentation peut s'expliquer par la mise en ligne d'articles concernant les projets d'ouvrages de

lutte contre les crues et la concertation associée (2 200 clics), la fête de l'eau (1 500 clics), le court métrage sur la crue de décembre 2003 (1 300 clics). L'envoi de 3 newsletters a également contribué aux bons résultats de fréquentation de ce millésime 2018.

Faute de temps, le nombre d'abonnés sur la page Facebook « SMAGGA » et sur le compte Instagram « rivieregaron » peine à augmenter.

La conférence les « Entretiens du Garon » s'est déroulée à la médiathèque de Chaponost. Une cinquantaine d'élus et d'agents des communes ont pu s'informer sur le thème des économies d'eau. Pour mettre en bouche les invités, une visite des coulisses du centre aquatique de la Communauté de communes de la Vallée du Garon était organisée en préambule de cette conférence.

Le SMAGGAzine numéro 33 - semestriel d'information - a été distribué aux 42 000 foyers du bassin versant lors de l'été 2018.

Le rapport d'activité 2017 a été remis à l'ensemble des élus des 24 communes ainsi qu'aux partenaires du syndicat.

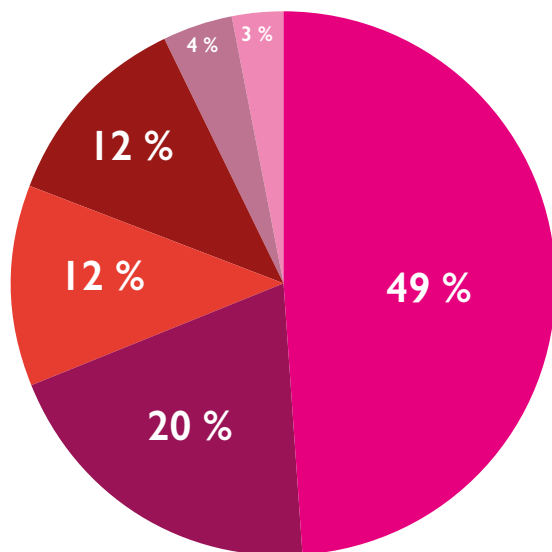
Pour marquer la fin du second Contrat de Rivière, une journée événementielle a été organisée samedi 15 septembre sur la commune de Messimy. La « Fête de l'eau » a permis de réunir plus de 300 visiteurs autour d'une quinzaine de stands proposés par les partenaires du SMAGGA. Le spectacle de marionnettes « l'Avare » d'après Molière, interprété par la compagnie Tabola Rassà, a regroupé une centaine de spectateurs lors de la représentation gratuite donnée à cette occasion. ///

Finances



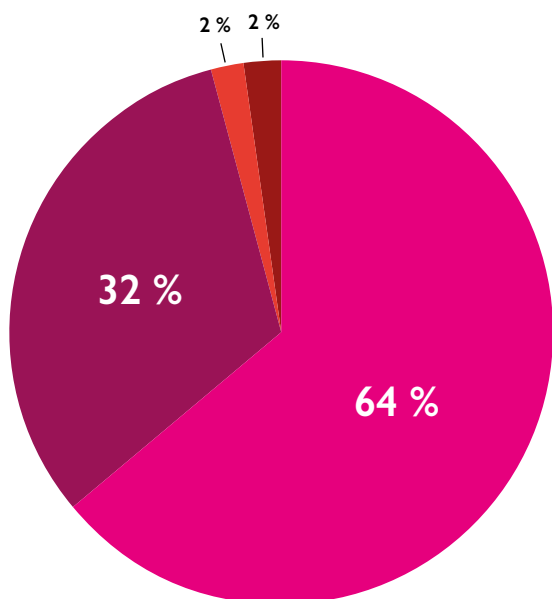
FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles : 713 846 € TTC



- Charges de personnel (49 %)
- Fiches action du Contrat de rivière, prestation brigade de rivière, communication/éducation au développement durable (20 %)
- Intérêts d'emprunt (12 %)
- Charges à caractère général (12 %)
- Charges exceptionnelles (4 %)
- Cotisations et indemnités versées aux élus (3 %)

Recettes réelles : 979 861 € TTC



- Participation des communes, des communautés de communes et de la Métropole de Lyon (64 %)
- Subventions Agence de l'Eau, Région et Etat (32 %)
- Produits exceptionnels (2 %)
- Remboursement des frais communs des locaux, indemnités journalières, assurance, divers (2 %)

Le second Contrat de rivière s'est achevé en 2018. Ses actions ont été financées par les participations des structures adhérentes ainsi que par les subventions versées par nos partenaires : l'Etat, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département du Rhône. Pendant l'intégralité de la durée du Contrat de rivière (2013/2018), la participation globale est restée inchangée. L'Etat finance les actions concernant la gestion du risque d'inondation par l'intermédiaire du PAPI d'intention.

Dépenses de fonctionnement

Parmi les fiches actions du second contrat de rivière figurant à la section de fonctionnement, nous retrouvons les dépenses allouées aux diagnostics de vulnérabilité du bâti situé en zone inondable (volet amélioration de la gestion des inondations et de leurs conséquences), à l'organisation de matinées techniques destinées aux jardiniers amateurs ou aux professionnels du monde agricole (volet amélioration de la qualité de l'eau).

Les dépenses liées à l'éducation au développement durable représentent une dépense de 45 000 €,

qui correspondent à plus de 200 demi-journées d'animation menées auprès du public scolaire.

Côté communication, les dépenses principales sont liées à l'impression d'un numéro du SMAGGAzine et du rapport d'activité pour environ 8 600 €, la tenue d'une conférence sur le thème des économies d'eau pour 3 100 €, l'organisation de la Fête de l'eau marquant la fin du second Contrat de rivière du Garon pour 16 000 € (montants hors subventions). Les opérations d'entretien et de restauration de berges ont été effectuées par la Brigade de rivière (41 700 € de dépenses de fonctionnement) et par des entreprises pour des travaux plus spécifiques (125 000 € de dépenses d'investissement).

Dépenses d'investissement

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation liée à la sécurité des aménagements de protection contre les inondations (murets de protection, digues, projets d'ouvrages écrêteurs...), le SMAGGA a lancé une étude de danger (montant du marché : 36 000 €) destinée à s'assurer de la robustesse des ouvrages situés sur son territoire mesurant plus d'1m50 ou assurant la protection d'au moins 30 personnes.

Un double fauchage annuel a été effectué autour de l'ensemble des murets de protection contre les crues afin de procéder à leur contrôle pour 14 300 €.

Participation des communes, des communautés de communes et de la Métropole de Lyon

Communes	EPCI	Pop.*	Participation GEMAPI	Participation hors GEMAPI	Coût par habitant
S ^t -Martin-en-Haut S ^{te} -Catherine	CCMDL	1 024 40	5 745 €	3 063 €	8,33 €
Brignais Chaponost Millery Montagny Vourles	CCVG	11 555 4 691 3 027 2 804 3 387	175 816 €	34 307 € 13 498 € 8 987 € 8 360 € 10 056 €	9,83 €
Brindas Messimy Thurins Yzeron	CCVL	1 325 3 453 3 020 92	42 589 €	3 813 € 9 935 € 9 004 € 265 €	8,33 €
Chabanière Chassagny Chaussan Mornant Orliénas Rontalon S ^t -Andéol-le-Château S ^t -Laurent-d'Agny Soucieu-en-Jarrest Taluyers	COPAMO	1 819 1 330 1 098 5 762 2 389 1 227 177 2 163 4 331 2 588	123 520 €	5 233 € 3 827 € 3 159 € 16 579 € 6 874 € 3 530 € 508 € 6 224 € 12 462 € 7 447 €	8,33 €
Charly Givors Grigny S ^t -Genis-Laval	METROPOLE	307 5 904 3 372 433	78 567 €	883 € 17 604 € 10 052 € 1 247 €	10,73 €
Total ou moyenne		67 318	426 237 €	196 917 €	

(*) sur le bassin versant du Garon au 1^{er} janvier 2018

Pour encadrer et organiser le processus de concertation lié aux projets d'ouvrages écrêteurs, le SMAGGA a fait appel au cabinet Egis Eau qui est intervenu en appui du SMAGGA pour la préparation des réunions de concertation, la réalisation d'un film sur les projets d'ouvrages, les réunions avec les élus, les réunions avec les propriétaires fonciers... Cette opération a représenté en 2018 un coût d'environ 120 000 €.

La poursuite des travaux de continuité piscicole - 174 000 € (dont 15 000 € de frais d'enquêtes publiques) - sur les rivières du bassin versant a permis l'effacement, après études, de deux seuils

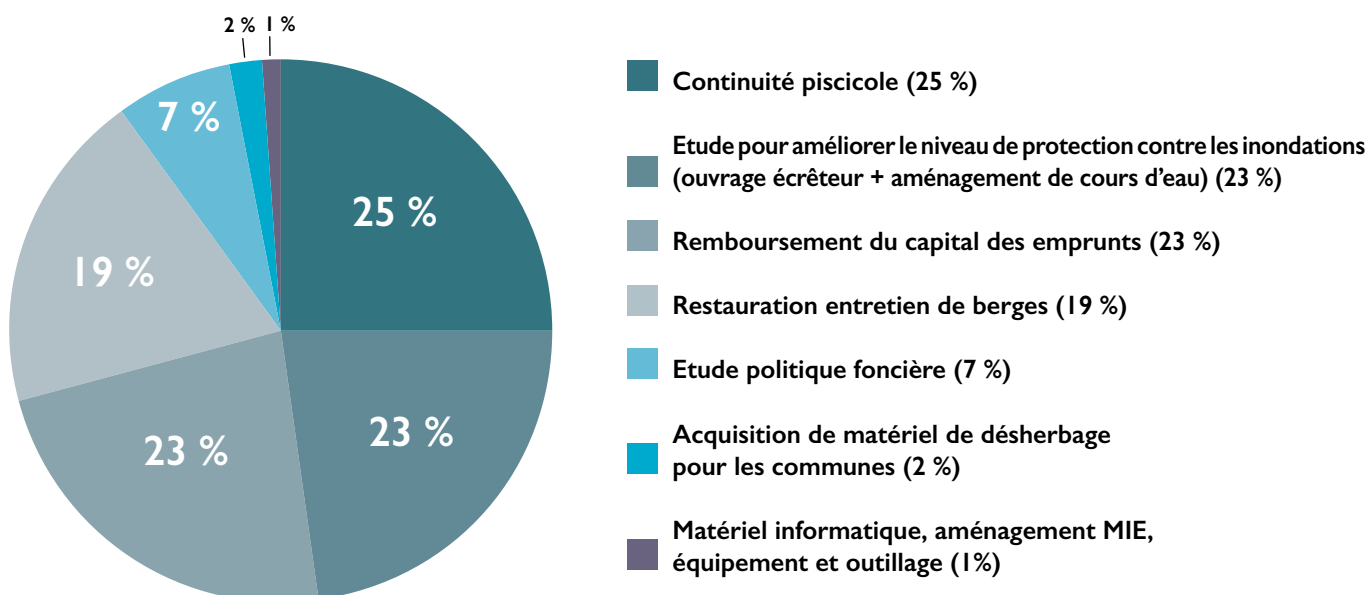
sur le Garon vallée en Barret ainsi que l'achèvement de l'étude pour la réalisation d'une rivière de contournement du seuil des Mouilles sur le Garon à Millery et Montagny.

Dans le cadre d'une dernière opération avant l'arrêt des subventions, le SMAGGA a proposé aux communes de grouper leurs commandes de matériel de désherbage afin qu'elles puissent bénéficier du soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Cette commande a représenté une dépense de 11 000 €.

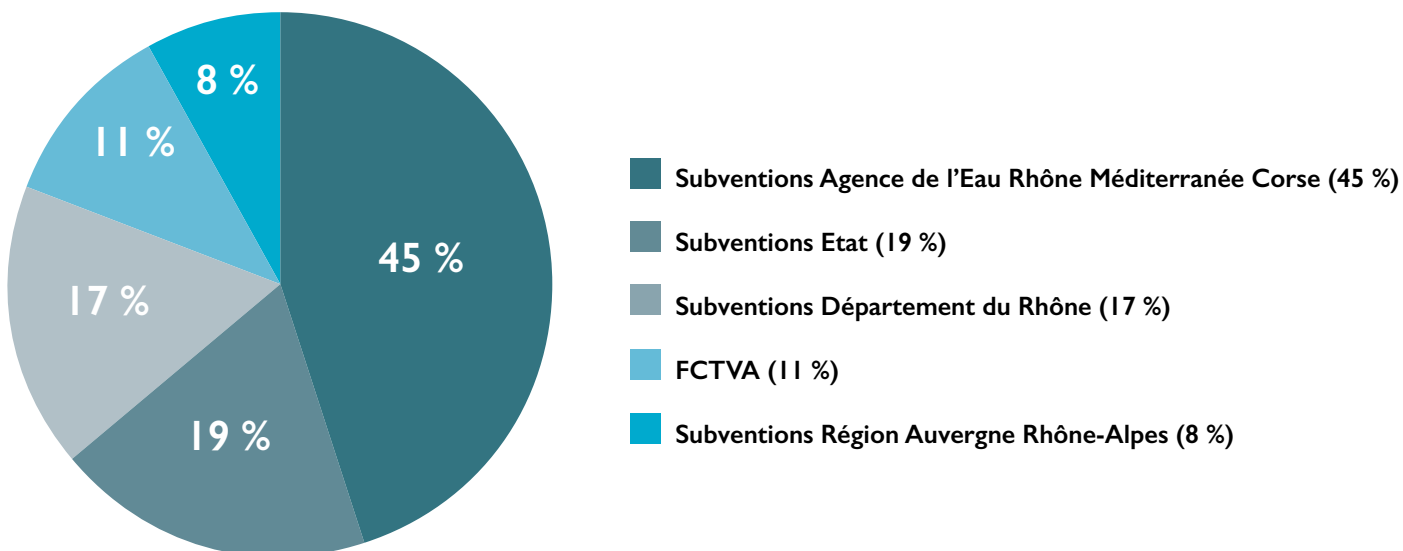
Tous les montants indiqués de la page 17 à la page 19 sont des montants TTC.

INVESTISSEMENT

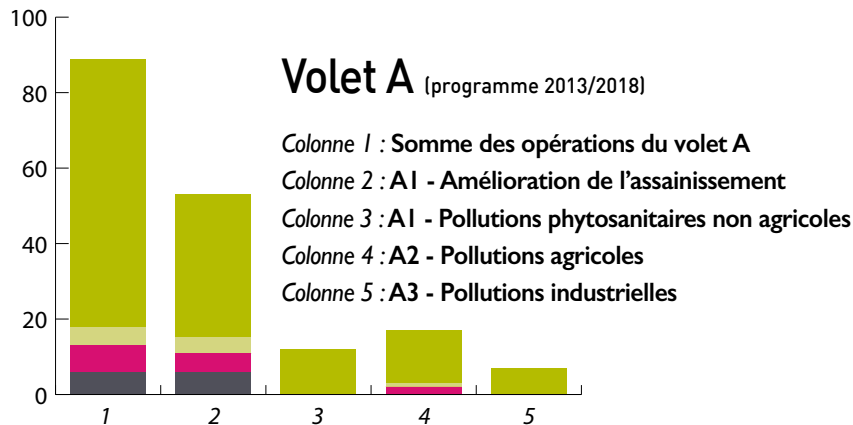
Dépenses réelles : 669 506 € TTC



Recettes réelles : 530 754 € TTC



Contrat de rivière



Volet A : 85 % des actions prévues au second contrat de rivière réalisées ou en cours

• Nouvelles opérations en 2018 :

- Création d'une station à filtres planté de roseaux au hameau le Burel à Chabanière.
- Travaux de mise en séparatif des réseaux sur le secteur Garby-Doumer à Chaponost.
- Mise en œuvre du plan d'actions Bio et Eau : réalisation et diffusion de vidéos pour la promotion du bio.

• Opérations phares menées entre 2013 et 2017 :

- Mise en service de stations d'épuration à S^t-Sorlin (2013), Messimy et S^t-Maurice-sur-Dargoire (2014), S^t-Martin-en-Haut (2016).
- Travaux sur les réseaux d'eaux usées et pluviales à Orliénas et à S^t-Laurent-d'Agny (2013 et 2016).
- Réhabilitation du collecteur de transport des eaux usées et création d'un bassin de stockage des eaux usées par temps de pluie à Mornant (2015).
- Raccordement des hameaux du Marjon à Soucieu-en-Jarrest à la station d'épuration de Messimy (2017).
- Opérations d'achats groupés de matériel de désherbage pour les communes.
- Suppression de l'utilisation des pesticides sur les espaces publics de 16 communes.
- Diffusion d'un spot de sensibilisation sur l'usage des pesticides dans les 5 cinémas du territoire (2016/2017).
- Contractualisation par 14 agriculteurs (692 hectares) de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques.
- Réalisation de 8 diagnostics pollutions auprès des entreprises (2017).

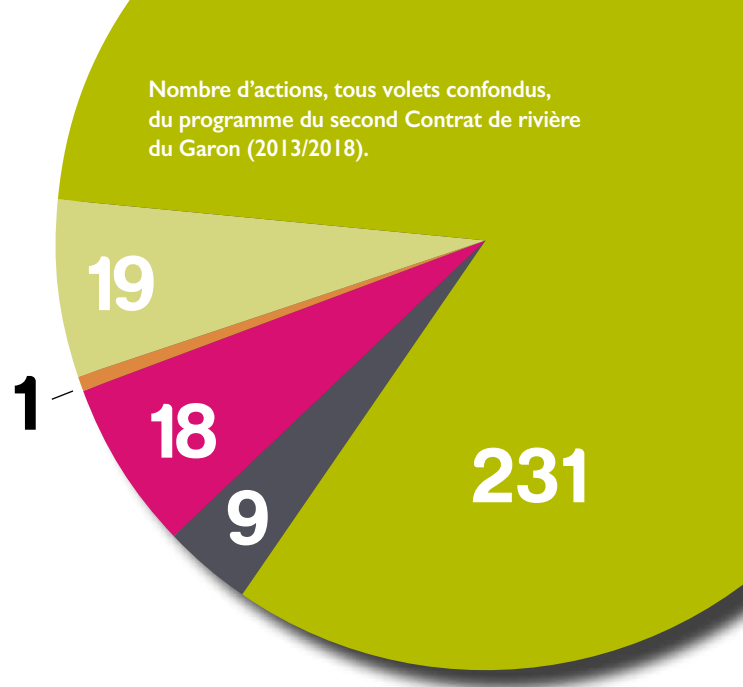
Volet B : 89 % des actions prévues au second contrat de rivière réalisées ou en cours

• Nouvelles opérations en 2018 :

- Travaux de restauration du potentiel habitationnel à Brignais.
- Arrêté d'autorisation du nouveau plan de gestion du Garon et de ses affluents.
- Poursuite de l'étude de stratégie foncière (validation prévue en 2019).
- Concertation préalable sur les projets d'ouvrages écrêteurs.
- Poursuite des travaux de continuité piscicole avec l'aménagement des seuils de l'aqueduc et de la vallée en Barret amont sur le Garon, Claron sur le Cartelier.
- Engagement de l'opération de distribution de kits d'économie d'eau par le SIDESOL.

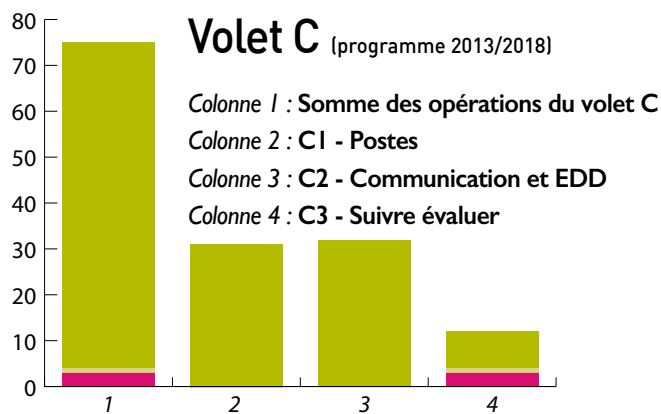
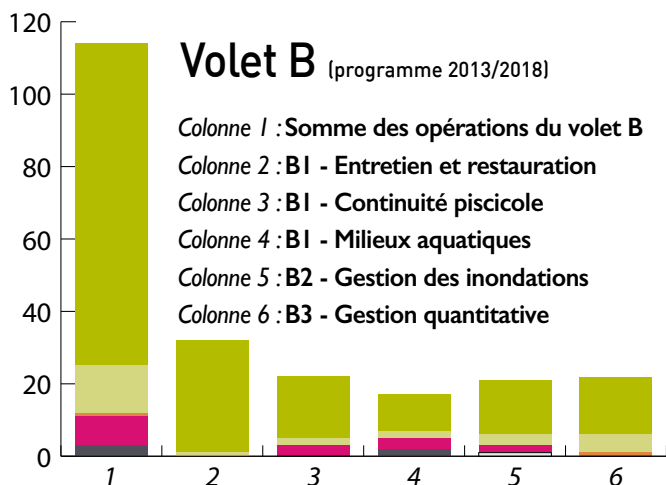
Légende

- Opérations réalisées
- En cours
- Programmées
- Non programmées
- Abandonnées



• Opérations phares menées entre 2013 et 2017 :

- Effacement ou aménagement de 12 seuils pour garantir la continuité piscicole et le transport des sédiments sur le Garon et ses affluents.
- Formation aux bons comportements lors des crues.
- Réalisation d'une analyse coûts/bénéfices sur l'opportunité de construction de 3 ouvrages écrêteurs de crues (2014).
- Pose de repères de crues (2014).
- Création d'un film sur la crue de décembre 2003 (2017)
- Réhabilitation de réseaux par les syndicats d'eau potable.
- Pose de débitmètres sur les réseaux d'eau potable (2014).
- Travaux de construction de la station de traitement de l'eau potable par Rhône Sud (2015).
- Approbation du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (2016).



Volet C : 96 % des actions prévues au second contrat de rivière réalisées ou en cours

• Nouvelles opérations en 2018 :

- Engagement du suivi de la qualité de l'eau qui se déroulera sur 2018/2019.

• Opérations phares menées entre 2013 et 2017 :

- Participation de 265 classes au programme de sensibilisation à la ressource en eau.
- Organisation de 5 conférences thématiques à destination des élus et des techniciens des communes.
- Réalisation de 10 numéros du SMAGGAzine.
- Réalisation d'une maquette du bassin versant du Garon (2014).
- Création d'un outil numérique « La Légende du Garon » (2016).
- Création d'un guide et d'une exposition sur la faune et la flore du bassin versant du Garon (2017).
- Réalisation d'une étude d'impact des retenues collinaires sur la ressource en eau (2015).
- Réalisation de suivis piscicoles en début, à mi-parcours et en fin du second contrat de rivière.
- Réalisation du bilan à mi-parcours du second contrat de rivière (2016).



Recueil des actes administratifs

SMAGGA

Réunions des membres du Bureau et de la Commission des finances

01 mars | 31 mai | 13 juin | 19 septembre | 29 novembre

Comités syndicaux

06 février | 14 mars | 29 mars | 28 juin | 10 octobre | 19 décembre

Commission technique

01 mars | 13 juin | 19 septembre

Commission communication et éducation au développement durable

07 mars | 02 mai | 28 juin | 05 septembre

Commission qualité de l'eau, protection de la ressource, politique foncière

06 novembre | 17 mai

Commission GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations)

29 mars

Comité de pilotage pour les ouvrages de protection contre les inondations et autres réunions concernant ces projets

16 janvier | 06 février | 23 mars | 29 mars | 24 avril | 31 mai | 25 octobre

Comités de pilotage Programmes d'Actions de Prévention des Inondations

07 juin

CONTRAT DE RIVIERE

Réunion du Comité de rivière

02 mai

Annexes

Revue de presse

Janvier, février, mars

- « GEMAPI, une nouvelle compétence communautaire » Yourles info n°156
- « Le SMAGGA substitue sa ressource pour mieux protéger sa nappe » Hydroplus n°244
- « GEMAPI, une nouvelle compétence communautaire » Millery magazine n°56
- « La taxe pour la prévention des inondations a pour nom GEMAPI » Le Progrès
- « A Rontalon, le Cartelier et ses berges revivent » Le Progrès

Avril, mai, juin

- « Votre commune agit pour préserver votre santé et la biodiversité, et vous ? » Chap'info n°56
- « Des prairies naturelles à préserver » L'information agricole du Rhône n°2484
- « Deux prix décernés pour une agriculture responsable » Le Progrès
- « A la rencontre d'arboriculteurs bio » Le Progrès
- « Si on faisait la fête ? » Yourles info n°157

Juillet, août, septembre

- « Ressource en eau potable, alerte sur la nappe du Garon » Soucieu mag n°53
- « Si on faisait la fête ? » Soucieu mag n°53
- « Fête de l'eau samedi 15 septembre 2018 » Info pêche 69 n°14
- « La nappe du Garon risque-t-elle la panne sèche ? » le Progrès
- « Les cours d'eau du département en alerte sécheresse » Le Progrès
- « Des nappes d'eau souterraines d'un niveau bas à très bas » Le Progrès
- « L'or bleu à l'honneur » Brignais mag n°119
- « S'informer sur les projets d'ouvrage de lutte contre les inondations du bassin versant du Garon » Mairie info Millery
- « Le syndicat de rivière veille sur nos cours d'eau » Le Progrès

Octobre, novembre, décembre

- « Crues du Garon : projets de protection, la parole aux habitants » Le Progrès
- « 2 réunions publiques : combattre les crues » Soucieu mag n°54
- « 2 réunions publique pour s'informer » Yourles info n°158
- « S'informer sur les projets d'ouvrage de lutte contre les inondations du bassin versant du Garon » Grigny mag n°40
- « Réunion publique. Lutte contre les inondations » Grigny mag n°41
- « S'informer sur les projets d'ouvrage de lutte contre les inondations du bassin versant du Garon » Brindas news
- « Vallée du Garon : la concertation autour du projet des 3 retenues sèches se poursuit » Devant chez Vous n°150 et Bien dit n°181
- « L'eau, un enjeu majeur » Devant chez Vous n°150 et Bien dit n°181
- « Inondation : réunion publique de concertation ce jeudi » Le Progrès
- « Soucieu-en-Jarrest. Réunion publique du SMAGGA » L'Essor du Rhône
- « Projets d'aménagement d'ouvrages écrêteurs pour lutter contre le risque d'inondation sur le bassin versant du Garon » Chap'info n°59
- « Intervention rivière du SMAGGA » La Gazette des Matrus - le journal des jeunes Yzeronnais n°24
- « S'informer sur les projets d'ouvrage de lutte contre les inondations du bassin versant du Garon » Yzeron mag n°96
- « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » Yzeron mag n°96
- « La COPAMO se porte acquéreur de l'étang Neuf » L'Essor du Rhône



262, rue Barthélemy Thimonnier
Parc d'activités de Sacuny
69530 Brignais

☎ 04 72 31 90 80

✉ smagga@smagga-syseg.com

www.contratderivieredugaron.fr

Directeur de la publication :
Paul Minssieux

Conception réalisation :
Service communication SMAGGA - juin 2019

Photos :
SMAGGA

Egis : photomontage d'un ouvrage écrêteur de crue (page 13)

Julien Bourreau : photo Terre Vivante (page 14)

Couverture : le Garon à Messimy

Illustration truite Fario :
Coralie Fouquet pour l'Atelier Chose